



CARNET DU SAVOIR

Plus de formation, moins
d'emploi : Les immigrants et
le marché du travail

30 octobre 2008

Près d'un résident canadien sur cinq est né hors du Canada¹, et environ les deux tiers de la croissance de la population canadienne résultent du solde migratoire international². Seule l'Australie, dont la population est composée à 24 % d'immigrants, dépasse le Canada (18 %) à ce chapitre³. L'immigration contribue dans une large mesure à la croissance économique du Canada, mais de nombreux immigrants ont encore du mal à intégrer le marché du travail; leurs compétences, leurs connaissances et leur expérience sont trop souvent sousutilisées.

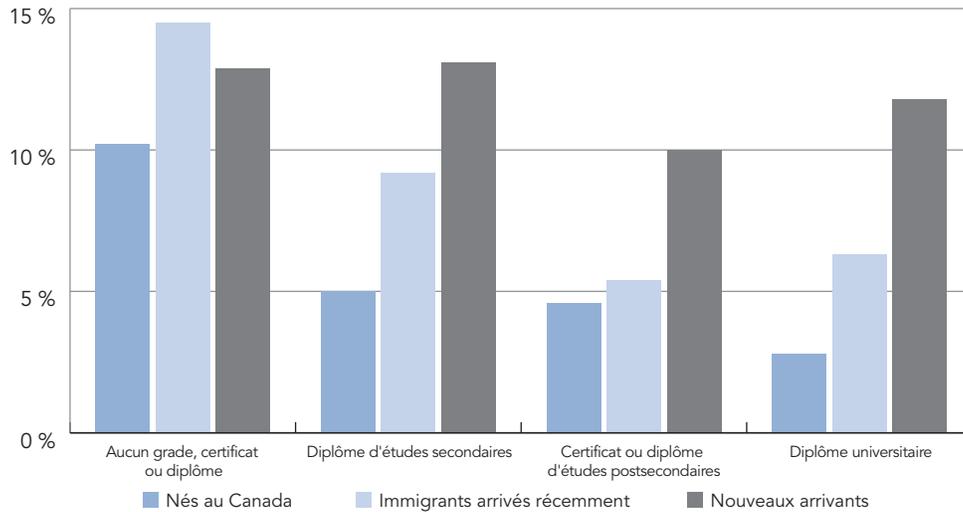
Niveau de scolarité et emploi chez les immigrants

En raison des politiques d'immigration canadiennes¹, les immigrants présentent un niveau de scolarité plus élevé que les Canadiens de souche (voir la figure 1). Les nouveaux arrivants sont deux fois plus susceptibles de posséder un diplôme universitaire et quatre fois plus susceptibles d'être titulaires d'un diplôme d'études supérieures que les personnes nées au Canada².

Malgré leurs atouts sur le plan de la scolarité, les nouveaux arrivants et les immigrants arrivés récemment présentent un taux de chômage supérieur à celui des Canadiens de souche qui ont atteint un niveau de scolarité analogue (voir les figures 2 et 3). Par ailleurs, les immigrants gagnent un salaire inférieur à celui des personnes nées ici. Les données du recensement de 2006 révèlent que, parmi les immigrants arrivés récemment, les hommes gagnent un salaire équivalent à 63 % et les femmes à 56 % du revenu des personnes nées au Canada ayant un bagage analogue. Ces disparités dans le revenu se creusent au fil du temps : en 1980, les immigrants récents, hommes et femmes, gagnaient un salaire équivalent à 85 % de celui des personnes nées au Canada ayant un parcours comparable⁴.

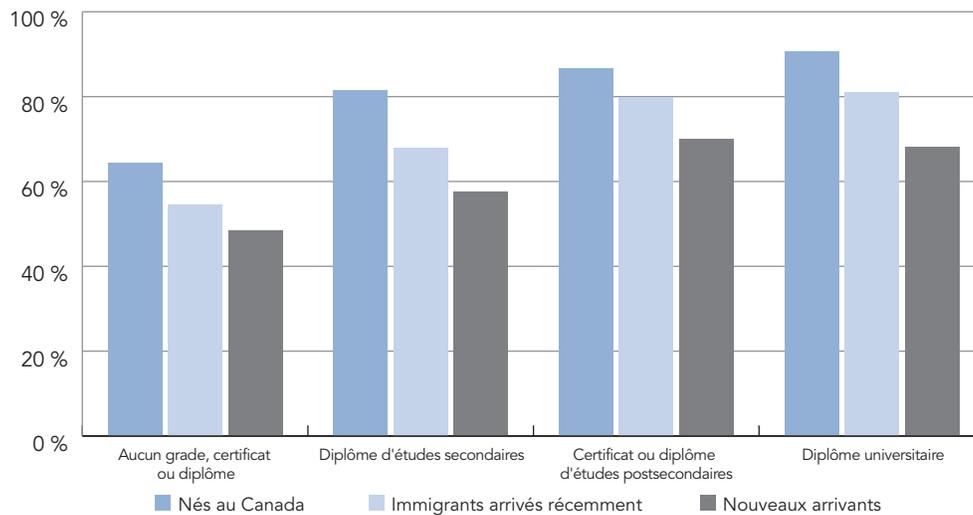
Au fil du temps, à mesure qu'ils s'intègrent et acquièrent de l'expérience ou des titres de compétences au pays, les immigrants arrivent mieux à intégrer le marché du travail canadien. Il est donc important de distinguer les nouveaux arrivants des immigrants plus établis. Dans le présent document, les **nouveaux arrivants** correspondent aux immigrants arrivés au Canada il y a moins de cinq ans. Les **immigrants arrivés récemment** sont au Canada depuis 5 à 10 ans. Enfin, les **immigrants établis** sont ceux qui sont arrivés au pays il y a plus de 10 ans.

Figure 1 :
Niveau de scolarité chez les immigrants et les non-immigrants selon le groupe d'âge



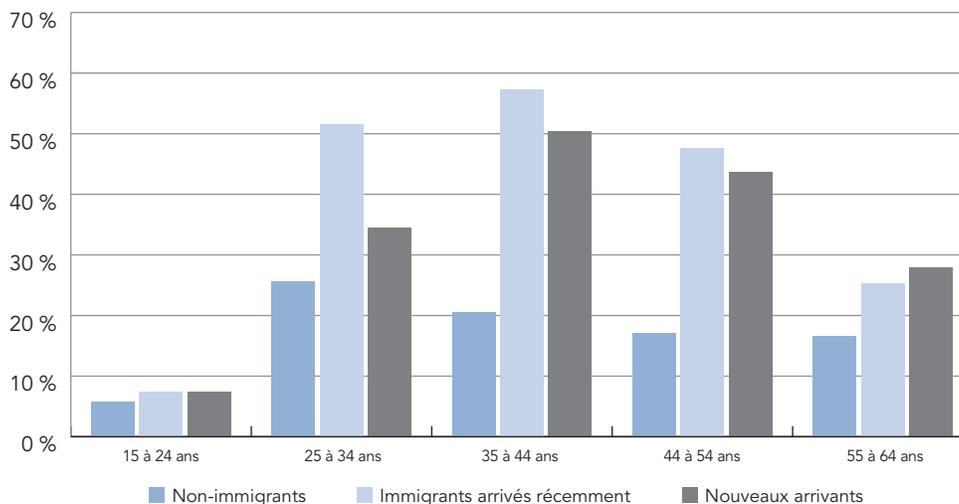
Source : Statistique Canada, Recensement de 2006 : Produits de données.

Figure 2 :
Taux d'emploi chez les immigrants et les non-immigrants



Source : Statistique Canada, Recensement de 2006 : Produits de données.

Figure 3 :
Taux de chômage chez les immigrants et les non-immigrants



Source : Statistique Canada, Recensement de 2006 : Produits de données.

En raison de leurs difficultés relativement au marché du travail, les immigrants risquent beaucoup plus de vivre dans la pauvreté que les nonimmigrants. En 2000, les taux de personnes à faible revenu étaient deux fois plus élevés chez les immigrants arrivés récemment et trois fois plus élevés chez les nouveaux arrivants que dans la population non immigrante. Les proportions de personnes à faible revenu augmentent constamment dans la population immigrante, tandis qu'elles diminuent au sein des autres groupes vulnérables du Canada. Par exemple, entre 1980 et 2000, la proportion de personnes âgées et de familles monoparentales à faible revenu a chuté (de 12,5 et 16 points de pourcentage respectivement), tandis que ces taux ont augmenté au sein de la population immigrante (de 11,3 points de pourcentage chez les nouveaux arrivants et de 9,7 points de pourcentage chez les immigrants arrivés récemment)⁵.

Selon les immigrants, plusieurs obstacles les empêchent d'accéder au marché du travail : compétences linguistiques lacunaires, manque d'expérience de travail au Canada, l'incapacité de faire reconnaître leur expérience de travail à l'étranger et problèmes liés à la reconnaissance des titres de compétences étrangers⁶.

Il existe également d'autres obstacles, par exemple, le racisme et les pratiques discriminatoires. On remarque notamment que les immigrants sont plus susceptibles d'utiliser les médias imprimés et électroniques pour connaître les postes à pourvoir, tandis que les employeurs font plutôt appel à leurs réseaux, au bassin d'employés à l'interne et à des agents de recrutement. Les réseaux internes fonctionnent selon les normes culturelles en place dans le milieu de travail; les immigrants, qui connaissent mal ces normes, sont désavantagés⁷. Bien que ces façons de faire posent problème pour les immigrants en quête de travail, des études récentes laissent entendre que des lacunes quant aux compétences en

anglais (ou en français), au niveau de littératie, à la reconnaissance des titres de compétences étrangers et à l'expérience⁸ constituent les principaux obstacles à leur entrée sur le marché du travail canadien.

On dispose d'un bon nombre de données sur les obstacles relatifs à la langue et à la littératie pour les immigrants canadiens. Par exemple, l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIIACA) de 2003 révèle que 32 % des immigrants présentent un niveau de littératie très faible, contre seulement 10 % chez les personnes nées au Canada. D'autres analyses indiquent que le faible niveau de littératie des immigrants s'explique principalement par un apprentissage lacunaire de l'anglais ou du français langue seconde⁹.

Les immigrants qui proviennent de pays anglophones dont les établissements d'enseignement sont analogues à ceux du Canada ont davantage de chance de trouver du travail dans leur domaine que ceux qui viennent d'un pays non anglophone¹⁰. Ces derniers ont parfois du mal à fournir les documents requis, et certains établissements d'enseignement étrangers sont jugés inférieurs aux établissements canadiens. Un système de classement international mis au point à l'Université Jiao Tong de Shanghai met au jour cette problématique. Des 500 universités inscrites au classement, moins de 20 % se trouvent en Asie du Pacifique et seulement 5 % en Afrique (dont 4 en Afrique du Sud)¹¹.

L'évaluation de l'expérience de travail acquise à l'étranger pose également problème pour les employeurs et les organismes de réglementation. Ces expériences sont souvent vécues dans un contexte radicalement différent du milieu canadien, surtout lorsqu'il est question de technologie. Par exemple, de nombreux ingénieurs formés à l'étranger ont une formation et une expérience de travail équivalentes à celles des techniciens canadiens¹².

Au fil du temps, l'écart entre les immigrants et les Canadiens nés au pays s'amenuise en ce qui a trait à l'accès au marché du travail¹³. Les taux d'emploi et les revenus des immigrants établis sont analogues à ceux des non-immigrants. Il demeure toutefois important de faciliter l'entrée des nouveaux arrivants sur le marché du travail canadien puisque la concurrence mondiale pour attirer des immigrants qualifiés s'intensifie.

Leçons en apprentissage : Vaincre les obstacles à une pleine intégration des immigrants au marché du travail

Apprentissage de la langue

Les immigrants ont souvent besoin d'une formation linguistique pour combler deux types de besoins : certains doivent améliorer leur niveau de littératie de base tandis que d'autres doivent acquérir un langage technique directement relié à leur milieu de travail.

En 2003-2004, le gouvernement fédéral a annoncé un financement annuel de l'ordre de 20 millions de dollars sur cinq ans pour des cours de langue de niveau avancé (CLNA) afin d'améliorer la formation linguistique, notamment les programmes axés sur l'emploi. Le financement pour les CLNA vient s'ajouter

aux 140 millions de dollars consacrés aux programmes de formation linguistique dont bénéficient 50 000 immigrants adultes à l'extérieur du Québec¹⁴.

Le financement fédéral s'adresse aux groupes partenaires qui prennent en charge au moins la moitié du coût des programmes. Ceux-ci peuvent donner accès à des stages, à des possibilités de placement professionnel temporaire ou permanent et à des services de mentorat.

Reconnaissance des titres de compétences étrangers

Parmi les frustrations les plus souvent rapportées par les immigrants au Canada figurent les obstacles qui contrecarrent ou retardent la reconnaissance de leurs titres de compétences¹⁵. Un certain nombre d'organisations se partagent la reconnaissance des titres de compétences, la plupart à l'échelle provinciale, notamment des établissements d'enseignement postsecondaire, des organismes d'autoréglementation des professions, des conseils sectoriels et des employeurs¹⁶. En outre, pas moins de 14 ministères fédéraux participent à la réduction des obstacles auxquels se heurtent les immigrants dont les titres de compétences ont été acquis à l'étranger¹⁷.

Les efforts visant à éliminer les obstacles liés aux titres de compétences étrangers sont axés sur la nécessité de vérifier que l'expérience scolaire et l'expérience professionnelle acquises dans un autre pays répondent toutes deux aux normes de travail établies au Canada.

Le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers (RTCE), mis sur pied en 2003, comporte cinq objectifs¹⁸.

1. Justice : veiller à ce que les personnes qui font évaluer leurs titres de compétences soient traitées de façon équitable.
2. Accessibilité : s'assurer que les personnes qui souhaitent faire évaluer leurs titres de compétences aient accès aux services.
3. Cohérence : les processus d'évaluation et de reconnaissance doivent être pancanadiens et les titres de compétences reconnus dans une province devraient l'être partout au pays.
4. Transparence : faire en sorte que les immigrants potentiels soient au courant des processus avant leur arrivée au Canada et qu'ils sachent quelles mesures prendre s'ils ne répondent pas aux exigences.
5. Rigueur : respecter des normes strictes pour s'assurer de la compétence des travailleurs, de la qualité des services et de la sécurité publique.

La reconnaissance des titres de compétences étrangers vise principalement les secteurs qui connaissent une pénurie de travailleurs. Dans le cadre du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers, des mesures ont été prises afin d'améliorer les processus de délivrance de permis aux médecins, aux infirmières et à d'autres professionnels de la santé, notamment les pharmaciens, les technologues de laboratoire, les technologues en radiation, les physiothérapeutes et les ergothérapeutes. Fort d'un financement de 75 millions de dollars, le programme a pour objectif de faciliter

l'évaluation de 1 000 médecins, 800 infirmières et 500 autres travailleurs de la santé au cours des cinq prochaines années¹⁹.

D'autres initiatives ont été créées à l'intention de certaines des 85 % de professions non réglementées faisant notamment partie des secteurs du tourisme, de la technologie logicielle, du textile et de l'entretien des aéronefs. Par exemple, en 2004, un programme a été conçu pour élaborer un système national d'évaluation des titres de compétences des travailleurs du domaine de l'aviation.

À l'échelle internationale, d'autres approches en matière de reconnaissance des titres de compétences étrangers ont été adoptées. Par exemple, l'Australie accorde la priorité aux immigrants qui satisfont aux normes d'agrément australiennes. En revanche, tenant pour acquis qu'ils seront en mesure de s'adapter au marché du travail canadien au fil du temps, le Canada ne fait pas cette distinction et considère comme égaux tous les immigrants instruits, qu'ils répondent ou non aux normes en matière de titres de compétences. L'approche australienne semble fructueuse : les immigrants jouissent là-bas d'un revenu supérieur aux immigrants du Canada par rapport aux travailleurs nés au pays. Au Canada, 60 % des immigrants obtiennent un travail dans leur domaine dans les six premiers mois qui suivent leur arrivée; en Australie, cette proportion est de 80 %²⁰.

Aider les immigrants potentiels à prendre des décisions éclairées

En 2005, le gouvernement fédéral a lancé le portail *Se rendre au Canada*, offrant aux immigrants potentiels de l'information fiable sur le marché du travail, la culture, les occasions d'apprentissage, la reconnaissance des titres de compétences et les compétences en langue et en communication²¹.

Ce portail a été créé par le gouvernement fédéral en collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités, les collectivités, les organisations d'apprentissage et d'éducation, les employeurs, les associations professionnelles et les organismes chargés de l'évaluation de titres de compétences étrangers. Les immigrants potentiels qui consultent le portail seront mieux informés au sujet des outils et des obstacles qui les attendent une fois arrivés sur le sol canadien. La plupart des provinces et des territoires disposent également de sites Web où les immigrants peuvent aller chercher de l'information sur le marché du travail, la reconnaissance des titres de compétences et les programmes de formation linguistique. Ils contiennent également des liens pointant vers divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui peuvent aider les immigrants à choisir une destination avant de s'établir au Canada ou à trouver un emploi une fois arrivés au pays.

Les obstacles à l'emploi auxquels se butent les immigrants entraînent des répercussions considérables sur la société canadienne. L'un des objectifs des politiques canadiennes en matière d'immigration est de permettre au Canada d'atteindre et de maintenir un avantage économique concurrentiel. Si des immigrants instruits et qualifiés sont incapables de décrocher un emploi qui exploite leurs talents, les intérêts économiques du pays ne sont pas servis, sans compter que la réputation du Canada à titre de société d'accueil égalitaire est compromise.

- ¹ Si les immigrants présentent un niveau de scolarité plus élevé que les Canadiens de souche, c'est en raison des conditions d'admission des immigrants appartenant à la catégorie des travailleurs qualifiés. La plupart des travailleurs qualifiés admis au Canada satisfont à des critères comme le niveau de scolarité, la connaissance de l'une des langues officielles du Canada et certains facteurs liés au marché du travail. Les personnes admises au Canada pour des raisons de réunification des familles (immigrants de la catégorie du regroupement familial) et les réfugiés présentent un niveau de scolarité inférieur.
- ² Bien que les conjoints et les personnes à charge des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés ne soient pas tenus de satisfaire à ces critères pour être admis, ils présentent également des niveaux de scolarité plus élevés.

Références

- ¹ Statistique Canada. « Recensement de 2006 : immigration, citoyenneté, langue, mobilité et migration », *Le Quotidien*, 4 décembre 2007, consulté le 20 août 2008.
- ² Statistique Canada. « La population canadienne », *Le Quotidien*, 27 septembre 2006, consulté le 20 août 2008.
- ³ Australian Bureau of Statistics. *Migration*, consulté le 20 août 2008.
- ⁴ Statistique Canada. Gains et revenus des Canadiens durant le dernier quart de siècle, Recensement de 2006, no 97-563-XIF au catalogue, consulté le 20 août 2008.
- ⁵ Picot, G., et F. Hou. La hausse du taux de faible revenu chez les immigrants au Canada, Direction des études analytiques – Documents de recherche, Statistique Canada, no de catalogue 11F0019MIF, 2003, consulté le 20 août 2008.
- ⁶ Schellenberg, G., et H. Maheux. « Perspectives des immigrants sur leurs quatre premières années au Canada : faits saillants des trois vagues de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada », *Tendances sociales canadiennes, édition spéciale 2007*, Statistique Canada, no de catalogue 11-008-XIE, consulté le 20 août 2008.
- ⁸ Bonikowska, A., D. A. Green et W. C. Riddell. *Littératie et marché du travail : Les capacités cognitives et les gains des immigrants*, Statistique Canada, no de catalogue 89-552-M, 2008, consulté le 20 août 2008.
- ⁹ Grenier, S., S. Jones, J. Strucker, T. S. Murray, G. Gervais et S. Brink. *L'apprentissage et la littératie au Canada : Constatations tirées de l'Enquête internationale sur les compétences en lecture*, Statistique Canada, no de catalogue 89-552-MIF, 2008, consulté le 20 août 2008.
- ¹³ Zietsma, D. « Les immigrants sur le marché canadien du travail en 2006 : premiers résultats de l'Enquête sur la population active du Canada », *Série d'analyses de la population active immigrante*, Statistique Canada, no de catalogue 71-606-XIF2007001, 2007, consulté le 20 août 2008.

- ¹⁴ Ressources humaines et Développement social Canada. *Cours de langue de niveau avancé : Fiche d'information*, 2005, consulté le 20 août 2008.
- ¹⁵ Statistique Canada. *Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada. S'établir dans un nouveau pays : un portrait des premières expériences*, no 89-614-XIF au catalogue, 2005, consulté le 20 août 2008.
- ¹⁶ Statistique Canada. *Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada. S'établir dans un nouveau pays : un portrait des premières expériences*, no 89-614-XIF au catalogue, 2005, consulté le 20 août 2008.
- ¹⁷ Ressources humaines et Développement social Canada. *Se rendre au Canada Portail sur l'immigration : Fiche d'information*, 2005, consulté le 20 août 2008.
- ¹⁸ Ressources humaines et Développement social Canada. *Reconnaissance des titres de compétences étrangers : Fiche d'information*, consulté le 20 août 2008.
- ¹⁹ Ressources humaines et Développement social Canada. *Reconnaissance des titres de compétences étrangers : Réalisations*, 2005, consulté le 20 août 2008.
- ²⁰ Hawthorne, L. *Reconnaissance et évaluation des titres de compétences étrangers : Introduction*, 2008, consulté le 20 août 2008.
- ²¹ Ressources humaines et Développement social Canada. *Se rendre au Canada Portail sur l'immigration : Fiche d'information*, 2005, consulté le 20 août 2008.